

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

13/02/86

Origine :

DGA

MMES et MM les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

MMES et MM
les Agents Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Réf. :

DGA n° 4/86

Plan de classement :

118						
-----	--	--	--	--	--	--

Objet :

PLAN TYPE DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE DES CPAM

Pour l'élaboration de leurs rapports annuels d'activité, les CPAM sont invitées à suivre le plan-type ci-joint.

Pièces jointes :



Liens :

Mod.circ DGA 6/85

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

Téléphone :

@

13/02/86

Origine :
DGA

MM et MMES les Directeurs
des Caisses Primaires d'Assurances Maladie

MM et MMES les Agents-Comptables
des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

N/Réf. : DGA n° 4/86

Objet : PLAN-TYPE DU RAPPORT D'ACTIVITE DES CPAM

Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire du plan-type du rapport d'activité des C.P.A.M. pour l'exercice 1985.

Quelques aménagements et précisions ont été apportés à certaines rubriques pour tenir compte des modifications intervenues en 1985.

je vous serais reconnaissant de faire parvenir trois exemplaires de cette publication à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie.

Je vous en remercie.

Le Directeur Délégué

M. NICOLLE

@NV

SOMMAIRE DU PLAN TYPE

FICHE DE SYNTHESE

INTRODUCTION

CHAPITRE I : LES INSTANCES DE DECISION ET DE CONCERTATION

11. Les instances de décision internes à la Caisse
12. Les instances de décision et de concertation externes à la Caisse
13. Les instances permanentes de concertation et les relations avec les professions de santé

CHAPITRE II : LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE ET SON ENVIRONNEMENT

21. Les caractéristiques principales de la circonscription (données démographiques, économiques, sociales et sanitaires)
22. La circonscription de la Caisse
23. Les relations publiques
24. Les relations avec les autres organismes de Sécurité Sociale
25. Les relations avec les collectivités locales

CHAPITRE III : LE PERSONNEL ET LES MOYENS DE GESTION

31. L'organisation de la Caisse
32. Le personnel
33. Les services généraux
34. L'informatisation de la CPAM
35. Indications sur l'exécution du budget de gestion administrative
36. Comptabilité analytique de gestion

CHAPITRE IV : L'ACTIVITE DES SERVICES TECHNIQUES

41. Le service "Immatriculation - Affiliation"
42. Le service "Prestations"
43. Le service "Accidents du Travail"
44. Les relations avec le service médical
45. Le contentieux
46. L'Action Sanitaire et Sociale et le service social

CHAPITRE V : L'AGENCE COMPTABLE ET LES RESULTATS FINANCIERS

51. L'Agence Comptable
52. Les résultats comptables et financiers commentés

FICHE DE SYNTHESE

CPAM DE
ANNEE 1985

POPULATION

Population générale de la circonscription de la Caisse Primaire (1)	
Population des assurés actifs - 2 ans	
Population des personnes protégées (assurés + ayant-droits)	

OPERATIONS

	ASSURES	MIXTES	TIERS PAYANT
Nombre de décomptes (toutes assurances) · Centres du régime général			
· Sections locales mutualistes			
Nombre de cellules-actes se rapportant aux décomptes			
Nombre de consultations + visites remboursées (2) (en assurance maladie uniquement)			
Nombre de déclarations d'accident du travail			
Nombre de rentes d'accident du travail en cours au 31/12/85			
Nombre de pensions d'invalidité en cours au 31/12/85			

DEPENSES

	Montant (en milliers de francs)	en %
· Prestations services		
· Action sanitaires et sociale		
· Gestion administrative		
Dépenses totales		100,00

MOYENS

Effectif budgétaire (postes)	
Centres de paiement (unités)	
dont extérieurs	
Sections locales mutualistes (unités)	
Bureaux d'accueil fixes, itinérants (unités)	
Traitement de l'information	
Cetelic de rattachement	
Marque de type de l'ordinateur	
Marque de type du principal matériel de saisie	

(1) Préciser s'il s'agit des données du recensement de 1982

(2) Caisse + mutuelles

PLAN - TYPE

INTRODUCTION

CHAPITRE I - LES INSTANCES DE DECISION ET DE CONCERTATION

11. Les instances de décision internes à la Caisse

111. Le Conseil d'Administration

- . Nom du Président et des vice-Présidents
Composition (par collège et par tendance)
- . Activité : réunions et décisions importantes prises éventuellement, le bureau du conseil...)

112. Les Commissions

- . Composition
- . Activités : réunions

12. Les instances de décision et de concertation externes à la Caisse

Représentation de la Caisse dans les différentes actions prévues par les textes.

	Cion Recours Gracieux	Comité des Rentes	Cion	Cion	Cion	CEL	C.A. des hôpitaux publics
Administrateurs Collège "Employeurs"	M. x	☒					
	M. y		☒				○
	M. z	○					☒
	M.						
Administrateurs Collège "Salariés"	M. A.....					○	
	M. B.....		☒			○	
	M. C.....	○					
			△				
				△			

Membres consultatifs

M

M

REPRESENTATION DU CONSEIL
AUX DIVERSES COMMISSIONS

☒ Membres titulaires ○ Membres suppléants

△ Membres siégeant avec voix consultatives au
Conseil d'Administration de la C.P.A.M.

	JANV	FEV	MAR	AVRI	MAI	JUIN	JUIL	AOU T	SEP T	OCT	NOV	DEC	TOTAL
<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u>	1	1	1	1	1	1			1	1	1	1	10
C.R.G.	2	2	2										N
.....													X
<u>CEL MEDECINS</u>	1		2										3

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ET DES

COMMISSIONS

13. Les instances permanentes de concertation et les relations avec les professions de santé

131. Les Commissions Paritaires

132. Les relations avec les professions de santé : application des conventions nationales, T.S.A.P., relevés d'honoraires...

- Bilan annuel des relations

133. La commission Consultative des professions de santé

134. Les relations avec les pharmaciens

- Pharmaciens d'officine
- Pharmaciens mutualiste

135. Les relations avec les autres professions de santé

- Centres de soins (médicaux, dentaires, infirmiers...)
- Ambulanciers agréés

136. Les relations avec les établissements de soins

(Dont Commissions tripartites de prix de journée pour les établissements à but non lucratif).

Préciser la fréquence, la nature et l'objet des contacts pris avec les établissements dans le cadre de la généralisation du budget global.

Indiquer pour quels établissements la CPAM est caisse pivot et à défaut pour les autres établissements, l'organisme pivot délégataire.

Participation :

- au niveau préparatoire de la Commission de l'article 35
- à l'examen des documents budgétaires
- à la rédaction du projet de synthèse
- aux séances tenues par la Commission : nombre

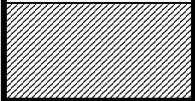
Calendrier	Avant le 1/12/84	Entre le 1/12 et le 31/12/84	Après le 1er/1/85
Nombre			

Existence d'une cellule hospitalière ? Effectif - Mode de formation et fonction exercée.

Nombre de participants de la caisse dans les Conseils d'Administration des établissements et nombre de séances de ces Conseils auxquelles ils ont participé.

21. Les caractéristiques principales de la circonscription

211. Les données démographiques économiques et sociales : *sources de références et éventuellement période à préciser (voir Annexe)*

A)	Période de référence	1980	Recensement 1982	1985
	<ul style="list-style-type: none"> Population générale (de la circonscription de la Caisse) Evolution (par rapport au dernier recensement) 	%		%
	<ul style="list-style-type: none"> Population active Part de la population générale 			
	Densité de la population	h/km ²	h/km ²	h/km ²
	<ul style="list-style-type: none"> Population rurale Part de la population rurale dans la population générale 	%	%	%
	<ul style="list-style-type: none"> Taux de natalité Taux de mortalité 	‰ ‰	‰ ‰	‰ ‰
	Taux d'urbanisation	%	%	%

Résultats du dernier Recensement

Année

B)

- Structure démographique par tranche d'âge et par sexe

âges \ sexes	féminin	Masculin	TOTAL (en %)
- de moins de 20 ans - de 20 ans à 64 ans - de 65 ans et plus			
TOTAL			100,00

- Répartition de la population et du nombre de communes

	Nombre de communes	nombre d'habitants
- inférieur à 3000 h - de 3000 à 20000 h - de 20000 à 50000 h - de plus de 50000 h		
TOTAL		

- Répartition du nombre d'entreprises et de salariés (source URSSAF : y compris administration et collectivité, gens de maisons exclus)

	Nombre de d'entreprises	nombre de salariés
- inférieur à 10 salariés - de plus de 9 salariés		

C) Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'agence locale de l'Agence Nationale pour l'emploi au 31 décembre (source direction départementale du travail et de l'emploi).

212. Commentaires

Rapprocher les informations concernant la circonscription de votre caisse de celles dont vous pouvez disposer à l'échelon régional et national.

213. Les données Sanitaires : l'organisation de la distribution de soins

2131. Les praticiens et auxiliaires médicaux (voir tableaux).

2132. Les autres professions de santé

- Laboratoires privés d'analyse de biologie médicale et pharmacies : situation au 31.12.19..

CATEGORIES	CONVENTIONNEES	NON CONVENTIONNEES	TOTAL
1. laboratoires privés d'analyses médicales			
2. Pharmacies - d'officine - mutualistes			

- Ambulanciers

AMBULANCIERS	31.12.A-1	31.12 A
<ul style="list-style-type: none">• Nombre de véhicules agréés• Nombre d'entreprises conventionnées tiers-payant• Nombre de véhicules non agréés		

**NOMBRE DE PRATICIENS (ou auxiliaires médicaux)
exerçant à titre libéral et
Situation conventionnelle au 31.12.**

PROFESSIONS DE SANTÉ	PRATICIENS ou AUXILIAIRES MEDICAUX CONVENTIONNES				PRATICIENS ou AUXILIAIRES MEDICAUX NON CONVENTIONNES			Praticiens ou AM exerçant à titre libéral dans la circonscription	Observations
	Sans DP	Avec DP	honoraires libres	total	volontaires	Dégagés	Total		
MEDECINS : • omnipraticiens • spécialistes • total médecins									
CHIRURGIENS- DENTISTES									
SAGES-FEMMES									
MASSEURS- KINESITHERAPEUTES									
ORTHOPHONISTES									
ORTHOPEDISTES									
PEDICURES									
INFIRMIERS									

Praticiens exerçant en groupe
 Situation des praticiens exerçant en groupe au 31.12.19....

NOMBRE DE MEDECINS	INCONNU	2 - 3	4 - 5	6 - 8	8 - 10
Statut ds la Société					
1. Société civiles professionnelles de médecins (D 77.636 du 14.06.77) . monodisciplinaires . pluridisciplinaires . de Chirugiens-dentistes . d'infirmiers . de masseurs-kinési- thérapeutes					
2. Sociétés civiles de moyens . monodisciplinaires . pluridisciplinaires . de Chirugiens-dentistes . d'infirmiers . de masseurs-kinési- thérapeutes					
3. Sociétés de fait . monodisciplinaires . pluridisciplinaires . de Chirugiens-dentistes . d'infirmiers . de masseurs-kinési- thérapeutes					

- Médecins salariés : dénombrement des médecins salariés de la circonscription.
- Médecins exerçant dans les établissements publics hospitaliers.

REPARTITION FONCTIONNELLE DES LITS SANITAIRES ET SOCIAUX INSTALLES DANS LES ETABLISSEMENTS

Disciplines d'équipement Catégories d'établissement		SANITAIRE					MEDICO-SOCIAL			SOCIO-MEDICAL		
		M.C.O	Moyen séjour	Long séjour	Maladiés mentales	Cancer	Enfance Inadaptée	Adultes handicapés	Personnes âgées	Enfance inadaptés	Adultes handicapés	Personnes âgées
SECTEUR PUBLIC	Ets public Ets expérimentaux											
	TOTAL											
PSPH	Ets PSPH non expérimentaux											
	Ets expérimentaux PSPH											
	TOTAL											
SECTEUR PRIVE	Ets privés à prix de journée préfectoral non PSPH											
	Ets Privés conventionnés A.M. - non lucratif - lucratif											
	Ets privés agréés non conventionnés et sans P.J. préfectoral											
	Etablissements expérimentaux											
	TOTAL											

TOTAL

CONSIGNES DE REMPLISSAGE DES TABLEAUX P. 12-13 ET 14

Dénombrer l'ensemble des lits ou places installés au 31 Décembre de l'année N-1 dans les établissements de soins et d'hébergement, selon leur statut juridique et leurs disciplines d'équipement regroupées par grandes catégories fonctionnelles des secteurs sanitaire et social.

I - LE CHAMP

Les établissements concernés sont tous les établissements :

- dépendant de la circonscription de la C.P.A.M., c'est-à-dire géographiquement implantés dans la circonscription,
- et bénéficiant d'une participation financière de la C.P.A.M., au titre des prestations légales sous la forme d'une dotation globale ou d'un système "prix de journée".

Les lits dénombrés sont les lits existants dans chacun des établissements ou services de soins et d'hébergement permettant de dispenser des soins sous forme d'hospitalisation complète, d'hospitalisation de jour, d'hospitalisation de nuit, d'hospitalisation à domicile, d'internat, de semi-internat, d'externat et de placement familial.

II - DEFINITIONS

- Secteur public : il s'agit des établissements de statut juridique public.
- Secteur privé : il s'agit des établissements de statut juridique privé, regroupés selon leur situation conventionnelle.

N.B. : Les établissements participant au service public, de statut privé, sont considérés séparément.

Qu'ils soient de statut public ou privé, les établissements expérimentaux sont appréhendés différemment.

- Etablissement expérimental : il s'agit,

a) d'établissements ou services expérimentaux dans le domaine social

L'article 4 de la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 prévoit la possibilité de réalisation de type expérimental.

Ces établissements ne se trouvent donc pas définis par des textes. Ils sont expérimentaux essentiellement par l'emploi de techniques et de méthodes nouvelles ou de conditions nouvelles de fonctionnement ou de financement, en dérogation aux normes établies.

Ils font l'objet d'une autorisation selon les procédures prévues à l'article 9 de la loi précitée.

Un établissement de ce type appartiendra donc à l'une des catégories suivantes :

- établissement expérimental en faveur de l'enfance inadaptée,
- établissement expérimental en faveur des adultes handicapés,
- établissement expérimental pour personnes âgées.

b) d'établissements ou services expérimentaux dans le domaine sanitaire

Ces établissements ne sont définis par aucune législation.

Ils appartiennent, pour la plupart, au secteur psychiatrique.

D'autres établissements à vocation sanitaire peuvent cependant avoir fait l'objet d'une procédure d'entente conventionnelle entre Caisses et Etablissements.

III - CONSIGNES DE REMPLISSAGE

• Colonne "Socio-médical"

Figurent uniquement dans cette colonne de regroupement :

1°) les lits "expérimentaux" du domaine social pris en charge à ce titre par l'Assurance Maladie.

Ces lits sont dénombrés au niveau de la ligne "Etablissement expérimental".

2°) les lits d'établissement de type long séjour privé, foyer d'hébergement... qui font l'objet d'une prise en charge par l'Assurance Maladie non pas à titre expérimental mais dans le cadre d'une procédure conventionnelle entre Caisses et Etablissements, sans qu'un texte réglementaire n'ait défini la nature de la participation d'une Caisse.

• Colonne "Médico-social"

La ligne "Etablissement expérimental" n'est jamais remplie.

Sont mentionnées dans cette colonne les lits des établissements médico-sociaux définis par la loi sociale de 1975 et pris en charge par l'Assurance Maladie. Il s'agit des établissements d'éducation spéciale professionnelle, C.M.P.P., services de soins spécialisés... pour l'enfance : de rééducation professionnelle, d'accueil spécialisée, de placement familial... pour adultes handicapés ; d'établissement d'hébergement médicalisé, service de soins à domicile pour personnes âgées.

• Colonne "Sanitaire"

Dans le sanitaire, toutes les lignes peuvent être remplies.

N.B. : Le contenu des sous-colonnes de M.C.O. moyen séjour, long séjour... à adultes handicapés, est défini par l'arrêté du 3 Novembre 1980 relatif aux nomenclatures nationales ou encore dans le tableau des niveaux de regroupement des disciplines de prestations utilisé par le Plan Statistique Hospitalier.

2135 - Commentaires (qualité des relations, tiers-payant...)

2136 - Etablissements de soins - Informatisation

2136.1 - Etablissements de soins du secteur public ou privé PSPH avec lesquels des échanges sur supports magnétiques sont réalisés.

(liste exhaustive)

Raison sociale	N° FINESS	Nature juridique	% des décomptes au total traité	% dépenses au total	Mode de liaisons

2136.2 - Etablissements de soins du secteur public ou privé PSPH sans échange sur supports magnétiques avec la Caisse mais ayant un système interne informatisé.

(liste exhaustive)

Raison sociale	N° FINESS	Nature juridique	Système de gestion inform. hospitalière	Observations

2136.3.- Etablissements de soins sans échange par support magnétique (y compris les précédents)

Catégories d'établissement	Par rapport au total de chacune des catégories d'établissement	Par rapport au total général des décomptes
Etablissements publics	%	%
Cliniques privés	%	%
P.S.P.H.	%	%
Autres établissements	%	%
Total	%	100,0 %

2136.4 - Extension de l'informatisation des établissements de soins (calendrier éventuel, commentaires)

2136.5 - Délais de facturation - mandatement (tous établissements concernés par échanges de bandes progr. ST600)

22. La circonscription de la caisse

Description de la Caisse Primaire dans sa circonscription avec, si possible, une carte géographique situant l'implantation des différents immeuble (siège, centres de paiement, bureaux d'accueil, autres...)

23. Les relations publiques

231. Les relations avec les mass-média (Radio-Presses-T.V. régionale)

- fréquence, nature, contenu de ces relations et observations.

232. Les relations avec les assurés sociaux

- les actions d'information personnalisée diffusée dans des situations données : prescription d'INVALIDITE...
- les structures d'accueil disponibles
- les supports écrits d'information (guide - dépliants - revues...)
- les services éventuels de renseignements téléphoniques
- la participation à des manifestations régionales (foires - expositions)
- existence ou non d'un bureau d'accueil dans le cadre de l'hospitalisation : rôles et fonctions par établissement concerné
- carte d'assuré social : pourcentage de personnes envoyées ayant une carte à jour ; campagne de publicité entreprise en vue de son utilisation (moyens utilisés).

233. Les relations avec les tiers en contact avec les assurés sociaux

- actions d'information au niveau des entreprises
- actions d'information auprès des professions de santé (réunions - documentation - information périodique)
- formation des correspondants, des membres des bureaux polyvalents (périodicité - contenu de la formation).

234. Commentaire

24. Les relations avec les autres organismes de Sécurité Sociale

25. Les relations avec les collectivités locales

Liste des conventions signées avec les collectivités locales, en précisant pour chacune d'elles, le co-signataire, son objet et sa date d'entrée en vigueur.

CHAPITRE III - LE PERSONNEL ET LES MOYENS DE GESTION

31. L'organisation de la caisse

311. Philosophie présidant à l'organisation du travail :

problème-expériences-résultats

312. Durée et aménagement du temps de travail

313. Le Bureau "Organisation et Méthode" :

composition-attributions-activités.

32. Le personnel

321. Présentation générale

- organigramme de structure de la Caisse
- attributions respectives des Agents de Direction
- évolution générale des effectifs (état limitatif des effectifs et effectifs réels) sur trois ans
- promotions.

322. Conditions et modalités de recrutement

- niveau de formation générale au moment du recrutement (Etudes primaires - C.A.P. - B.E.P.C. - Baccalauréat - Diplômes d'enseignement supérieur...)
- niveau de formation professionnelle (cours de techniciens, cours des cadres, C.N.E.S.S.S...).

323. Structure et variation des effectifs

- répartition du personnel par services et par niveaux.

- répartition selon l'âge et le sexe (avec pyramide des âges)
- mouvements de personnel

ANNEES	A - 2	A - 1	A
MOTIFS			
EFFECTIFS au 1er I			
(+) ENTREES : <ul style="list-style-type: none"> • Embauches • Mutations • Titularisation d'auxiliaire (-) SORTIES <ul style="list-style-type: none"> • Mutations • Démissions • Invalidités • Retraites Auxiliaires - entrées sorties			
EFFECTIFS au 31 Déc			

- emplois de travailleurs handicapés
- absentéisme (suivant ventilation U.C.A.N.S.S.)

324. La formation professionnelle continue et le perfectionnement

- structure
- actions : cours de techniciens - cours de cadres. CNESS
sessions de formation organisées :
 - par l'U.C.A.N.S.S.
 - par d'autres organismesstagiaires reçus par les services de la Caisse (nombre objet du stage, durée)
- congés formation
- financement de la formation professionnelle

325. Relations avec le personnel

- le Comité d'entreprise (composition, réunions, réalisations)
- les délégués du personnel
- information et communication.

326. Les conditions d'hygiène et de sécurité
- Comité d'hygiène et de sécurité
 - Médecins du travail (éventuellement)
 - Accidents de travail et de trajet
 - Mesures prises pour prévenir des agressions au guichet
33. Les services généraux
331. Le service du personnel (structure - activités)
332. Le service documentation (structure - activités)
333. L'édition et la reproduction des documents
- Le central dactylographique (composition - activités)
 - L'atelier d'impression et de reproduction (structure - activité)
334. Le service du matériel et des immeubles
- Activités
 - Les immeubles (répartition des surfaces entre locaux administratifs et locaux d'archives, parkings, etc...) propriété ou/et location
 - Amélioration des conditions matérielles de travail
335. Le courrier : réceptions et départs
- (siège + centres) Ventilé par type de courrier (lettres +20g. - lettres -20g. - paquets)
336. Le stockage des archives : organisation et moyens
34. L'information de la CPAM
341. Les applications utilisées ou en projet
- (caractéristiques générales)
(taux de montée en charge)
- a) les applications nationales
 - b) les applications locales éventuelles
342. Les moyens mis en oeuvre
- a) les équipements implantés à la CPAM
 - inventaires par type, caractéristiques générales, utilisation,
 - évolutions intervenues en cours d'année

- b) le réseau de transmission des données entre la CPAM et le CETELIC/CETEL
 - caractéristique générales
 - évolutions intervenues en cours d'année
- c) les services du CETELIC/CETEL et du Centre de Traitement Régional SNIR

343. Participation de la CPAM à des actions nationales de développement de l'informatique (participation à des groupes de travail ou instances diverses, à des expérimentations, etc...)

35. Indication sur l'exécution du budget de gestion administrative

36. Comptabilité Analytique de Gestion

- Synthèse des résultats du dernier exercice connu
- Commentaires

CHAPITRE IV - L'ACTIVITE DES SERVICES TECHNIQUES

41. Le service "immatriculation affiliation"

411. La structure du service

412. Les résultats

- les opérations effectuées au cours de l'année :

NATURE DES OPERATIONS	A - 2	A - 1	A
1 - <u>Entrées</u>			
2 - <u>Sorties</u>			
3 - Mouvements internes (changements de régimes)			
TOTAL des mouvements			

- effectifs des assurés sociaux affiliés :

CODES	REGIMES	Assurés en A - 2	Assurés en A - 1	Assurés en A
00				
09	Assurés ne pouvant prétendre qu'aux prestations en nature maladie maternité (loi du 28.12.1979)			
10	Régime Général			
98	Auxiliaires médicaux retraités			
TOTAL des Assurés				

413. Commentaires

42. Le service "Prestations"

421. Présentation générale

Attributions exactes du service (étendue de l'élargissement des tâches par exemple)

422. La structure du service

- composition et organisation
- répartition de l'implantation des services
- présentation des centres de paiement ou services

Effectif de chaque centre de paiement (ou service) par niveau d'encadrement (cadre - agent de maîtrise N.1, N.2, N.3 - employés N.1 et 2 - N.3, 4 et 5 - N.6) et ventilé par fonctions assurées (accueil, liquidation, contrôle a priori, archivage, autres -secrétariat par exemple-, saisie, encadrement)

Situation établie en postes budgétaires au 31 décembre

- gestion du portefeuille
mode de répartition en taille (par agent - par groupe)
- sections locales mutualistes.

423. L'activité du service

4231 Dénombrements relatifs à l'ensemble des risques

- les dénombrements relatifs aux décomptes (voir tableau)
- évolution mensuelle des soldes à la liquidation et du nombre d'assurés actifs pour chaque centre de paiement
- les dénombrements relatifs au paiement des prestations
 - modalités de règlements des prestations (voir tableau)
 - nombre d'acomptes accordés, de bons de caisses payés, avec évolution historique du mode de paiement comptant par rapport à la production locale
 - évolution des délais de règlements
 - les règlements en tiers payant :
 - nombre des acomptes accordés et montant des remboursements avec dispense de l'avance des frais (avec ou sans ticket modérateur)
 - liaisons magnétiques dans le cadre du tiers-payant pharmaceutique
- commentaires sur l'activité de chaque service ou centre

NOMBRE DE DECOMPTES			NOMBRE DE CELLULES-ACTES SE RAPPORTANT AUX DECOMPTES		
SYSTEME INFORMATIQUE					
ASSURES	MIXTES	T. PAYANT	ASSURES	MIXTES	T. PAYANT

4232. Assurance Maladie (au sens strict)

- les prestations en nature, (montants et dénombrements)
- les prestations en espèces
- nombre d'avis et de prolongations d'arrêts de travail

	A - 2	A - 1	A	Variation A/A - 1 en %
Avis d'arrêts de travail reçus : - Siège - Centres de paiement				
TOTAL				
Avis d'arrêt ayant donné lieu au versement d'indem. journ. - Siège - Centres de paiement				
TOTAL				
Prolongations d'arrêts de travail - Siège - Centres de paiement				
TOTAL des Prolongations				

- l'hospitalisation

En distinguant :

- le secteur en dotation globale ;
- le secteur privé conventionné ;
- le secteur médico-social ;

Indiquer :

- le nombre de prise en charges accordées par la Caisse : évolution sur trois années et pourcentage d'utilisation de la carte d'assuré social en milieu hospitalier
- les dénombrements relatifs au paiement des frais d'hospitalisation : indications sur les délais d'émission des titres de recettes par l'établissement de soins depuis la sortie du malade, les délais de remboursement par la Caisse des frais d'hospitalisation, et le montant des avances et acomptes de trésorerie.
- cures thermales

- grand appareillage
- prestations en cas d'affections de longue durée et de thérapeutique coûteuse. Nombre de bénéficiaires au 31 décembre avec évolution sur trois années.

	Affections de longue durée		Autres cas de traitement prolongé		TOTAL GENERAL
	Assurés	Ayants droit	Assurés	Ayants droit	
Attribution					
Suppressions					
Refus					

4233. L'assurance maternité :

- nombre de déclarations de grossesse
- nombre de carnets de maternité délivrés
- nombre de journées d'hospitalisation

4234. L'assurance décès :

- nombre et évolution des capitaux décès

4235. L'assurance invalidité :

- dénombrements relatifs aux pensions d'invalidité : nombre de pensions en cours au 31 décembre
- mouvements en cours d'année (changements de catégories, pensions attribuées, rétablissements, suspensions, suppressions).
- délais moyen de liquidation des pensions d'invalidité (date de départ : Dépôt de la demande)
(date d'arrivée : Date de notification d'attribution).
- commentaire sur l'activité du service

4236. Il est demandé aux organismes, pour l'année 1985 uniquement, de préciser dans quelles conditions ils ont pu appliquer les mesures d'assouplissement en matière de prise en charge des frais de transport des assurés sociaux.

43. Le service "accidents du travail"

431. L'organisation du service

432. L'activité

4321. L'incapacité temporaire

- Accidents déclarés (accidents de travail et maladies professionnelles, décès)
- Décomptes (indemnités journalières - prestations en nature)
- Nombre d'indemnités journalières servies (à 50 % au 2/3)
- Nombre de journées d'hospitalisation
- Rechutes

4322. L'incapacité permanente

4322.1 Indemnité en capital (IPP < 10 %)

Taux d'IPP	A.T.		TRAJET		M.P.	
	nombre	montant	nombre	montant	nombre	montant
1						
2						
3						
"						
"						
9						

4323.2 Rentes attribuées (IPP ≥ 10 %)

- Rentes attribuées (assurés, ayants droit avec isolement éventuel des rentes d'orphelins)
- Rentes supprimées ou éteintes (assurés, ayants-droit)
- Rentes en cours au 31 décembre (assurés, ayants-droit - non compris les rentes à 0 %)
- Nombre de rentes à 0 %
- Si possible, indication sur :
 - Nombre de stages de réadaptation fonctionnelle ou professionnelle
 - Nombre de bénéficiaires des dispositions de l'article L 416 du Code de la Sécurité Sociale par catégorie
 - Nombre d'enquêtes légales effectuées (en opérant une distinction entre travail et trajet)
 - Nombre de fautes inexcusables ou intentionnelles

- Nombre de contestations par les Caisses du caractère professionnel de l'accident
- Délais de liquidation de rentes d'accidents du travail

4323 Commentaires sur l'activité du service et notamment sur les relations avec la C.R.A.M.

44. Les relations avec le service médical

441. Bref rappel de l'organisation de l'échelon local du service médical dans la circonscription
442. Le versant administratif du service médical
4421. L'organisation - effectifs
4422. L'activité : conditions d'application de la circulaire n° 393 de la C.N.A.M.T.S. du 14 janvier 1981
443. Les expertises médicales
nombre (favorables à l'assuré - à la Caisse)
444. Commentaire sur les relations

45. Le contentieux

451. L'organisation
452. L'activité
4521. Le contentieux général (Commission de Première Instance Cour d'Appel - Cour de Cassation)
- Evolution des instances entre le 1er janvier et le 31 décembre par catégorie : Instances au 1er Janvier - dossiers reçus - traités (confirmés - infirmés - désistements) instances au 31 décembre.
4522. Le contentieux technique
4523. Le contentieux du contrôle technique :
- Evolution des affaires selon l'instance compétente (section des assurances sociales du Conseil National ou Régional de l'Ordre des Médecins)
- Nombre de signalements émanant du service médical (1) :
- Nombre d'actions engagées à la suite de ces signalements

(1) Statistiques prévues par la circulaire C.N.A.M.T.S. n° 302/77 du 6 septembre 1977

- Nombre de cas où les poursuites n'ont pas été engagées en raison :
 - d'avis défavorable du Conseil d'Administration,
 - d'absence ou insuffisance de preuves,
 - d'autres motifs.
- Nombre de recours engagés directement par les Services de la Caisse.
- Conclusion des procédures engagées
Délais nécessaires pour faire aboutir les affaires soumises au contentieux.

4524. Le contentieux commun

Evolution de l'exploitation des dossiers :

Recours contre le tiers

Répétition de l'indû

Recours contre l'employeurs

Fraudes concernant les prestations (articles L 409 et 507 du Code de la Sécurité Sociale) avec indication des sommes récupérées.

Pour chacune de ces actions préciser : le nombre de dossiers en cours au 31 décembre, le nombre de dossiers ouverts et clos dans l'année, le montant des sommes recouvrées.

4525. Commentaires sur l'activité du service

46. L'action sanitaire et sociale

4611. L'effectif du service chargé de l'action sanitaire et sociale (employés - cadres - agents de direction) (éventuellement)

4612. L'organisation (organigramme de structure)

4613. Les prestations supplémentaires, les secours et éventuellement les prêts (si possible avec évolution sur 3 années). Pour les prestations supplémentaires, indication de la liste complète de celles inscrites au règlement intérieur. Pour les secours, les regrouper par nature et par catégories de bénéficiaires (malades, A.T., M.P., invalides, ayants droit...) et faire ressortir en particulier les aides financières attribuées pour les aides ménagères, les aides techniques aux handicapés, les instances d'invalidité.

	NOMBRE			MONTANT		
	A - 2	A - 1	A	A - 2	A - 1	A
A. PS obligatoires (cures thermales et indemnités compensatrices de salaire pour dialyse à domicile)						
B. PS facultatives par nature						
n° 1 Prise en charge de la participation de l'assuré en cas d'insuffisance de ressources						
n° 10 Indemnités de frais funéraires						
n° 11 Aux stagiaires de rééducation professionnelle						
n° 16 Prise en charge du ticket modérateur en faveur des enfants de moins d'1 an						
TOTAL A+B						

	NOMBRE			MONTANT		
	A - 2	A - 1	A	A - 2	A - 1	A
C. Secours						
- Aides ménagères						
- Aides techniques aux handicapés						
- Instances d'invalidité						
- Autres (1)						
TOTAL C						
TOTAL A + B + C						

(1) Notamment aides financières de dépannage - prises en charge de frais médicaux et autres aides diverses.

Joindre en annexe le détail des autres secours par nature.

Indiquer le montant moyen par année :

- des prestations supplémentaires facultatives
- des secours

Eventuellement	NOMBRE			MONTANT		
	A - 2	A - 1	A	A - 2	A - 1	A
D. Prêts						
TOTAL D						

Joindre en annexe le détail par objet

4621. Les subventions et les prêts

1) Subventions de fonctionnement et d'équilibre accordées

a) Organismes extérieurs (bénéficiaires, montant, commentaires)

- Aide aux malades,
- Aide aux handicapés,
- Lutte contre l'Alcoolisme,
- Prévention de la maladie,
- Recherche médicale et scientifique,
- Lutte contre les Toxicomanies,
- Education Sanitaire,
- Autres (à détailler)

b) Oeuvres de Caisses (bénéficiaires - montant - commentaires)

2) Subventions et Prêts d'équipement (bénéficiaires, montant, commentaires)

a) à des Organismes extérieurs :

- Oeuvres ou établissements des collectivités publiques
- Oeuvres d'autres Organismes du Régime Général
- Oeuvres privées

b) dépenses d'investissements dans les oeuvres de Caisses (désignation des établissements et oeuvres - montant - commentaires)

3) Informations - Publications - Etudes

4) Frais divers de gestion et frais financiers

4622. Les résultats financiers

- dépenses totales (voir tableau)
- crédits reportés (montant - commentaires)
- provisoires (montant - commentaires)

4623. Les établissements ou oeuvres de la Caisse (éventuellement) - simple mention :
les rapports d'activité de ces établissements font l'objet d'annexes.

4624. Les commentaires

463. Les Relations avec le service social

4631. Bref rappel de l'organisation du service social dans le cadre de la circonscription de la Caisse Primaire et de sa participation aux Commissions de la Caisse Primaire.

4632. Liaisons avec le service social, indiquer les modes et nature des signalements fait au service social

4633. Les commentaires

CHAPITRE V - L'AGENCE COMPTABLE ET LES RESULTATS FINANCIERS

51. L'Agence Comptable

511. La structure (effectif - organisation)

512. Les activités

avec notamment, des indications sur le contrôle a posteriori, la comptabilité des dépenses engagées

513 Commentaires sur l'activité

52. Les résultats comptables et financiers commentés

521. Le bilan et le compte de résultat

522. Les charges par gestion comptable

- répartition des charges sur 5 années et évolution par rapport à l'année précédente (Tableau)

523. Statistiques annuelles des dépenses de prestations

en assurance maladie, maternité, en accidents du travail et maladies professionnelles, en invalidité et en assurance décès (montant en francs, évolution en % par rapport à l'année précédente, dénombrements) selon les ventilations de la C.N.A.M.T.S.

524. Dépenses et recettes de fonctionnement d'Action sanitaire et sociale (Tableau)

525. Dépenses et recettes de gestion administrative

évolution des dépenses et recettes de gestion administrative sur 5 ans. (G1 - services administratifs - G2 - services informatiques)

REPARTITION DES CHARGES sur 5 années et évolution par rapport à l'année précédente

GESTIONS	A - 4		A - 3		A - 2		A - 1		Année A	
	Montant (1)	% (2)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Gestion M. MA = Régime général MB = Fonctionnaires MC = Etudiants MD = Invalides de guerre ME = Praticiens et auxiliaires médicaux MF = Assurés volontaires Personnels MG = Artistes Auteurs MH = Adultes handicapés										
TOTAL gestion M...										
2. Total gestion A ; AT et MP										
3. SM = Action san. et soc.										
4. G1 = Gestion administrative										
5. G2 = Gestion informatique										
TOTAL (1 + 2 + 3 + 4 + 5) des charges										

1 = Montant en francs courants

2 = % d'évolution par rapport à l'année précédente

EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE DE 19 à 19
(dépenses et recettes de fonctionnement)

	A - 4		A - 3		A - 2		A - 1		Année A	
	Montant (a)	% (b)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
A. <u>DEPENSES</u>										
Prestations supplémentaires (cures thermales)										
Autres prestations supplémentaires										
Secours										
Subventions accordées										
Autres dépenses de fonctionnement										
TOTAL des dépenses										
B. <u>RECETTES</u>										
Dotations										
Autres recettes de fonctionnement										
TOTAL des recettes										
RESULTAT NET (B - A)										

a = Montant en francs courants

b = % d'évolution par rapport à l'année précédente

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE GESTION ADMINISTRATIVE sur 5 années

G1 - services administratifs

	A - 4		A - 3		A - 2		A - 1		Année A	
	Montant (a)	% (b)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<u>DEPENSES</u>										
- Charges de personnel : . traitements et salaires . charges sociales et divers										
- Taxes sur les salaires impôts et taxes sur rémunérations										
S/TOTAL										
- Remises aux sociétés mutualistes et correspondants										
- Frais de PTT										
- Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions										
- Autres dépenses de fonctionnement										
S/TOTAL										
TOTAL des dépenses										
<u>RECETTES</u>										
Dotations										
Produits financiers										
Autres recettes de fonctionnement										
TOTAL des recettes										

a = Montant en Francs courants

b = % d'évolution par rapport à l'année précédente

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES DE GESTION ADMINISTRATIVE sur 5 années

G2 - services informatiques

	A - 4		A - 3		A - 2		A - 1		Année A	
	Montant (a)	% (b)	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<u>DEPENSES</u>										
- Charges de personnel : . traitements et salaires . charges sociales et divers										
- Taxes sur les salaires impôts et taxes sur rémunérations										
S/TOTAL										
- Frais de PTT										
- Dotations aux comptes d'amortissements et de provisions										
- Autres dépenses de fonctionnement										
S/TOTAL										
TOTAL des dépenses										
<u>RECETTES</u>										
Dotations										
Produits financiers										
Autres recettes de fonctionnement										
TOTAL des recettes										

a = Montant en Francs courants

b = % d'évolution par rapport à l'année précédente

LISTE DES REVUES DISPONIBLES AU SIEGE DES SERVICES DECENTRALISES DE L'INSEE

REGIONS CONCERNEES	NOM DE REVUE REGIONALE	ADRESSE	NUMERO DE TELEPHONE
• ILE DE FRANCE	Aspect économique de l'ILE-DE-FRANCE	O E P Tour Gamma A 195 rue de Bercy 75582 PARIS CEDEX	(1) 43.45.73.74
• CHAMPAGNE-ARDENNES	Economie Champenoise	1 rue de l'Arbalette 51079 REIMS CEDEX	26.88.24.12
• PICARDIE	Relais de l'économie Picarde	2 rue Robert de Luzarches 80026 AMIENS	22.91.39.39
• HAUTE-NORMANDIE	Aval	8 quai de la Bourse 76037 ROUEN CEDEX	35.98.43.50
• CENTRE	Indicateur de l'économie du Centre	43 Avenue de Paris 45046 ORLEANS CEDEX	38.53.71.08
• NORD-PAS DE CALAIS	Profit de l'économie Nord-Pas-Calais	12 boulevard Vauban 59800 LILLE	20.30.86.86
• LORRAINE	Economie Lorraine	15 rue du Général Hulot 54029 NANCY CEDEX	83.27.03.27
• ALSACE	Chiffres pour l'Alsace	14 rue Adolphe-seyboth 67084 STRASBOURG CEDEX	88.32.03.18
• FRANCHE-COMTE	Reflet de l'économie France-Comtoise	Immeuble le Major 83 rue de Dole 25042 BESANCON CEDEX	81.52.42.20

REGIONS CONCERNEES	NOM DE REVUE REGIONALE	ADRESSE	NUMERO DE TELEPHONE
• BASSE-NORMANDIE	Médial	93-95 rue de Geôle 14037 CAEN CEDEX	31.85.35.70
• PAYS DE LOIRE	Statistique et développement	5 Boulevard Louis Barthou 44037 NANTES CEDEX	40.89.36.02
• BRETAGNE	Octan Cahier statistique de Bretagne	Immeuble Colbert 36 place du Colombier B.P. 17 35031 RENNES CEDEX	99.30.91.90
• LIMOUSIN	Données statistiques du Limousin	50 Avenue Garibaldi 87031 LIMOGES	55.79.26.25
• AUVERGNE	Le point économique de l'Auvergne	52 Avenue de Royat 63400 Chamalière	73.36.03.50
• POITOU-CHARENTES	Décimal	3 rue du Puygareau 86020 POITIERS	49.88.31.69
• AQUITAINE	Vue sur l'économie Aquitaine	33, rue Saget 33076 BORDEAUX CEDEX	56.91.89.90
• MIDI-PYRENEES	Statistiques et études Midi-Pyrénées	36 rue des 36 Ponts 31054 TOULOUSE CEDEX	61.25.21.36
• BOURGOGNE	Dimension économique de la Bourgogne	Immeuble Mercure Avenue Albert 1er 21033 DIJON CEDEX	80.43.31.45

REGIONS CONCERNEES	NOM DE REVUE REGIONALE	ADRESSE	NUMERO DE TELEPHONE
• RHONES-ALPES	Point d'appui pour l'économie RHONES-ALPES	165 rue Garibaldi B.P. 3196 69401 LYON CEDEX 3	78.63.22.03 78.63.22.02 78.63.22.04
• LANGUEDOC- ROUSSILLON	Repair Economique du Languedoc-Roussillon	274 Allée Henri II de Montmorency "Polygone" 34064 MONTPELLIER CEDEX	67.64.31.95
• PROVENCE ALPES- COTE D'AZUR	Sud information Economique	17 rue Menpente 13387 MARSEILLE CEDEX 10	91.83.00.22
• CORSE	Eonomie Corse	1 Résidence du Parc de Belvédère 20000 AJACCIO	95.21.25.80

Renseignements généraux

Reuves Bulletin mensuel de statistique (INSEE)
Tendance de la conjoncture (INSEE)

N° téléphone : (1) 43.45.73.74 (9h. à 17h30) bureau d'Information de l'INSEE